



École normale supérieure (rue d'Ulm) : la CGT exige la levée des sanctions

Déclaration de la FERC CGT et de la Confédération Générale du Travail

La directrice de l'École Normale Supérieure confirme les décisions de sanctions prises mi-juillet par le Conseil de discipline de l'ENS à l'encontre de neuf étudiants fonctionnaires. Huit d'entre eux reçoivent un avertissement et le dernier un blâme. Cette décision exprime, sous couvert de discipline interne, la volonté de la Direction de l'ENS de réprimer après coup le mouvement social qui après plusieurs mois de grève, a permis aux agents contractuels des services de cuisine et du ménage de l'École Normale Supérieure de Paris d'obtenir des CDI, aux termes d'un accord négocié entre la Direction de l'établissement et les syndicats de personnels et d'étudiants.

Cette décision, confirmée par la directrice de l'ENS le 6 octobre a été transmise aux étudiants concernés le 15 octobre, lendemain de la visite du Secrétaire général de la CGT dans l'établissement. Venu à la rencontre des personnels victorieux dans leur combat contre la précarité et pour de meilleures conditions de travail, il avait alors mis en garde la Direction contre la confirmation de sanctions que la Confédération juge inacceptables et rappelé le droit constitutionnel de s'organiser syndicalement.

La CGT exige la levée immédiate des sanctions prises à l'encontre de tous les étudiants fonctionnaires stagiaires, et demande au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, L Wauquiez, de faire respecter les droits fondamentaux des salariés et de leurs organisations syndicales dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 27 octobre 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr